

Le mot du Maire

ÉLECTIONS de mon point de vue.

De mémoire, je n'ai jamais connu une campagne électorale ayant atteint un tel niveau d'hypocrisie et une telle cacophonie plongeant l'électeur dans une perplexité et un désarroi totaux. À moins d'un mois avant le premier tour des élections présidentielles, plus d'un Français sur deux n'est pas sûr de son choix et plus de 40% ne savent pas encore s'ils iront voter. La jeunesse est particulièrement affligée par ce spectacle rocambolesque qui ne fait qu'amplifier le mépris de la politique. *Faites toujours... nous reprendrons les choses en main plus tard pourraient-ils dire.* C'est un désastre dans la sphère démocratique qui risque de nous jouer un sale tour par la justification de l'instauration d'un État en état d'urgence permanente, ce qui signifie pour nous Français, un retour en arrière et une réduction significative de nos libertés. Nous pouvons accepter beaucoup de choses voir une limitation temporaire de nos droits, mais il est improbable que cela sera accepté à plus long terme. Les événements perturbateurs de la campagne électorale sont des indicateurs dont les candidats devraient s'inspirer pour essayer de comprendre le peuple. Mais c'est une situation qui est voulue par le système dont l'action subversive et pernicieuse se cache derrière une apparente démocratie. Faire croire aux « petites gens » qu'ils ont la parole et le pouvoir de décider en leur lançant quelques miettes d'avancées sociales remplissant leur assiette de tous les jours pour calmer et maintenir la paix sociale. Dire que tout ceci s'accomplit vertueusement à la barbe de la classe moyenne qui de toute façon s'accommodera du résultat quel qu'il soit et qui mettra inlassablement la main à son porte-monnaie ! Cette situation ubuesque gifle les élus les plus honnêtes, ceux qui naïvement pensent que dans l'organigramme de la hiérarchie étatique il n'y a que quelques égocentriques qui profitent sans état d'âme du système, en oubliant que c'est l'électeur seul qui l'a porté à sa place. Je fais sans doute partie de ces naïfs qui ont pensé que seules les hautes sphères sont touchées. Il n'en est rien, car le constat de l'activité politique de tous les jours au premier niveau m'oblige à intégrer ces nouveaux paramètres dans ma conception de mon engagement. Je me contrais à ce jeu pour que moi-même je ne tombe pas dans le piège dans lequel est bafouée toute notion de solidarité, d'amitié et de fidélité aux contribuables qui sont, je le rappelle souvent à certains d'entre nous, nos électeurs. Fort heureusement, je ne suis pas seul et il est réjouissant et réconfortant de savoir que bon nombre des élus de base ne se prêtent pas à ce genre de soumission et restent rompus à leur mandat. Mes chers concitoyens, vous l'avez compris, je ne lâcherai rien à votre détriment et mon combat... notre combat d'élus de base c'est de neutraliser les effets de ceux qui jouent individuellement n'ayant pour seule conviction l'intérêt personnel opportuniste. Alors, vous comprendrez aussi, que les costumes de M. Fillon et ses à-côtés financiers, bien qu'immoraux mais non interdits, ne sont qu'un détail sur l'échiquier politique français. Que Marine Le Pen fasse un bras d'honneur à la justice, la neutralisant le temps de la campagne. Que Macron poursuive son action subversive de semblant renouveau tout en répondant à l'exigence des grandes banques mondiales. Que Mélenchon tente de rassembler autour de lui les nostalgiques du bon vieux temps, que Hamon essaie de dénouer le sac à nœuds de son parti et que tous les leaders de la mêlée se contredisent tout en disant la même chose, ils seraient tous bien inspirés d'écouter un tant soit peu, les autres candidats, « les petits » comme on dit. Tout cela me laisse perplexe et finalement me passe par-dessus la tête. Je suis comme vous, je veux un président capable de raisonner en globalité sur le sujet « France », d'engager ce qu'il faut pour redresser notre pays. Nous sommes prêts à faire de nouveaux efforts mais l'État doit faire preuve d'exemplarité. Je rappelle à ce sujet que la seule économie réduisant la dette nationale (moins 13 milliards) a été portée par les collectivités territoriales. Oui, nous voulons un président qui ose s'opposer aux lobbys financiers et se détacher des politiques internationales de soumission, dont certains se prévalent d'être le gendarme de la planète tout en semant la terreur aux quatre coins du monde. Nous voulons un président fixant des objectifs, remettant le pays au premier rang des États leader de la démocratie mondiale. Nous voulons un président ne méprisant pas son peuple, ne spoliant pas ses retraités et donnant un socle d'espoir à notre jeunesse, qui ne cherche, somme toute, qu'à exprimer librement et avec conviction, sa capacité à relever le défi de l'avenir. Ces élections, avec leur scénario d'incertitudes ne doivent pas vous dégouter de la politique en général. Ces élections ne doivent pas vous faire baisser les bras et vous obliger à jeter l'éponge. Mais tout son contraire, ces élections

doivent nous élever à la hauteur du citoyen responsable. Il ne s'agit pas d'être d'accord avec moi, mais chacun, dans son âme et conscience et avec ses convictions, doit faire son choix. Je m'adresse particulièrement aux jeunes électeurs qui semblent se désintéresser de ces élections. Je comprends votre affliction face à cette mascarade dévalorisant notre pays où personne ne s'y reconnaît. L'enjeu est bien plus important que les seuls intérêts personnels, il faut que vous soyez les acteurs de la reconstruction du pays et non les spectateurs d'une politique destructrice que vous n'avez pas voulue. Je crois à la sincérité de vos convictions, à vos capacités intellectuelles et à votre volonté de contribuer à la grandeur de la nation. Alors... votez c'est gagner la première partie !

Fabien BONNET

Maire

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2017

Sur convocation légale en date du 16/03/2017

La séance a été présidée par M. Fabien BONNET, Maire, en présence de 18 conseillers sur 19 élus en fonction.

Absents non excusé : M. Guy WACH

Ordre du jour

- 1) Approbation du PV de la dernière séance du 22 décembre 2016
- 2) Mise en œuvre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Barr : débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables.
- 3) Projet d'étude pour le groupe scolaire (Commissions Réunies du 01/03/2017)
- 4) Vidéosurveillance (Commissions Réunies du 01/03/2017)
- 5) Elections Présidentielles des 23/04 et 07/05/2017 – composition des Bureaux de vote
- 6) Notification de la SAFER pour vente de bois lieu-dit Hermannsgass section 22 parcelle 30 de 8,06 ares de BT
- 7) Recours de M. Gisselbrecht contre le refus de DP 067 010 16 R0060 en date du 03/11/16 pour couvrir un escalier
- 8) Festival Voix et Route Romane – demande pour organiser un concert à Andlau (coût 2.250€) le dimanche 03/09/17 et éventuellement aussi un atelier d'enluminure médiévale avec la Seigneurie d'Andlau (CIP de compétence intercommunale)
- 9) Budget commune 2016 – Décision modificative (DM) n°3
- 10) Modalités de calcul des indemnités de fonction des élus – régularisation de la terminologie à effet du 01/01/2017
- 11) Demande pour nouvelle adresse
- 12) Nouvelle vaisselle au Hall – mise en place de tarifs en cas de prêt de vaisselle lors d'une occupation du Hall
- 13) Rapport d'activité 2016 de l'ATIP
- 14) Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2017 du 07/03/2017 en Commissions Réunies
- 15) Approbation des Comptes de Gestion (CG) du Trésorier et des Comptes Administratifs (CA) 2016 de l'Ordonnateur – Commune et Eau
- 16) Affectation du résultat cumulé ou de clôture 2016 – Budget Principal Commune
- 17) Affectation du résultat cumulé ou de clôture 2016 – Budget Eau
- 18) Fiscalité vote des taux – les taxes locales
- 19) Budget Primitif (BP) 2017 Commune – Restes à réaliser – investissements – subventions
- 20) BP 2017 – Eau : restes à réaliser – investissements – rappels tarifs de l'Eau
- 21) Communications et divers

Point 1) Approbation du PV de la dernière séance du 22 décembre 2016

- 1) Le Conseil Municipal nomme M. Raymond Effinger secrétaire de séance.
- 2) Le PV de la séance du 22 décembre 2016 est adopté à l'unanimité.

Il est à nouveau précisé que lorsque les délibérations seront longues et avec des documents annexes, l'ensemble ne sera pas intégré au Bulletin Officiel, contrairement au PV officiel qui sera distribué dans les boîtes aux lettres des conseillers municipaux.

Point 2) Mise en œuvre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Barr : débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- VU** la loi N°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** la loi N°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;
- VU** la loi d'orientation N° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;
- VU** la loi N°99-586 du 12 juillet 1999 modifiée relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, modifiée en dernier lieu par la loi N°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- VU** la loi N°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain modifiée notamment par la loi Urbanisme et Habitat N°2003-990 du 2 juillet 2003 ;
- VU** la loi N°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement ;
- VU** la loi N°2010-708 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;
- VU** la loi N°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, et en particulier son article 136 ;
- VU** la loi N°2014-1545 du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises et portant diverses dispositions de simplification et de clarification du droit et des procédures administratives ;
- VU** **l'ordonnance n° 2015-1174 du 23 septembre 2015 relative à la partie législative du livre Ier du code de l'urbanisme ;**
- VU** le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L174-5, L151-5 et L153-12 ;
- VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2541-12 ;
- VU** l'Arrêté Préfectoral du 22 octobre 2012 portant création de la Communauté de Communes Barr Bernstein par fusion des Communes de Communes du Piémont de Barr et du Bernstein et de l'Ungersberg et adoption de ses statuts ;
- VU** l'Arrêté Préfectoral du 7 août 2013 portant actualisation des compétences de la Communauté de Communes Barr Bernstein et définition de l'intérêt communautaire ;
- VU** la délibération N° 081/07/2014 de la Communauté de Communes Barr Bernstein du 18 novembre 2014 portant transfert de la compétence a la Communauté de Communes Barr Bernstein en matière de plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale en perspective de l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal ;
- VU** l'Arrêté Préfectoral du 23 mars 2015 portant extension des compétences, définition de l'intérêt communautaire et modifications des statuts de la Communauté de Communes Barr Bernstein ;
- VU** la délibération N°054B/05/2015 de la Communauté de Communes Barr Bernstein du 1^{er} décembre 2015 portant prescription de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal sur le territoire de la Communauté de Communes Barr Bernstein et définition des objectifs poursuivis ainsi que des modalités de concertation ;

VU la délibération N°055/05/2016 de la Communauté de Communes Barr Bernstein du 6 décembre 2016 portant débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ;

CONSIDERANT qu'en application des dispositions de l'article L.151-5 du Code de l'Urbanisme, les Plans Locaux d'Urbanisme doivent comporter un Projet d'Aménagement et de Développement Durables qui définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble du territoire concerné ;

CONSIDERANT que les orientations figurant dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal s'articulent autour de quatre grands chapitres :

- 1) préserver et capitaliser sur l'authenticité du Pays de Barr,
- 2) une ambition ajustée au territoire et à ses habitants,
- 3) un territoire attentif à ses ressources,
- 4) un projet de territoire connecté et ouvert au monde ;

CONSIDERANT que l'article L. 153-12 du Code de l'Urbanisme dispose que ces orientations doivent faire l'objet d'un **débat** au sein du Conseil de Communauté **et** des Conseils Municipaux, au plus tard deux mois avant l'examen du projet de PLUi lui-même ;

CONSIDERANT en l'espèce que par délibération en date du 6 décembre 2016, la Communauté de Communes Barr Bernstein a procédé à l'organisation d'un débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables ;

CONSIDERANT que les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables doivent également faire l'objet d'un débat au sein du Conseil Municipal ;

CONSIDERANT qu'à cette fin, le document préparatoire portant Projet d'Aménagement et de Développement Durables de la Communauté de Communes Barr Bernstein a été adressé à l'ensemble des conseillers municipaux avec les convocations à la présente séance, étayé par la note explicative de synthèse prévue à l'article L 2121-12 alinéa 2 du CGCT ;

SUR PROPOSITION de la Commission Réunie d'Andlau dans sa séance du 13/02/2017 faisant état de l'absence de la Commune d'Andlau sur la liste des bourgs intermédiaires et de divers ajustement de textes ;

SUR les exposés préalables résultant du Rapport de Présentation ;

et

Après avoir entendu les différents intervenants, après délibération et à l'unanimité,

1° DECLARE

avoir procédé à l'organisation d'un débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables conformément à l'article L.153-12 du Code de l'Urbanisme ;

2° DIT

que la tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération à laquelle est annexé le document préparatoire portant Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

Pour extrait conforme
Andlau, le 04 avril 2017
Le Maire, Fabien BONNET

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette décision conformément à l'article L 2131-1 et L 2131-2-1 du CGCT compte tenu de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat effectués en date du 04/04/2017 et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de cette date.

RAPPORT DE PRESENTATION

N° 055 / 05 / 2016

Origine	: DIRECTION GENERALE DES SERVICES DIRECTION DES RESSOURCES ET DE L'INNOVATION
CPCC	: COMMISSION DE L'AMENAGEMENT, DES EQUIPEMENTS ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE
Titre	: MISE EN OEUVRE DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BARR BERNSTEIN : DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

1. RAPPEL DU CONTEXTE

Dans le cadre de l'exercice de la **compétence en matière de plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale**, la loi n° 2014-1545 du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises et portant diverses dispositions de simplification et de clarification du droit et des procédures administratives est venue unifier et reporter toutes les échéances **à fin 2019**, à condition :

- 1) *d'avoir engagé une démarche de PLU-I avant le 31 décembre 2015,*
- 2) que le débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ait eu lieu **avant le 27 mars 2017**, et
- 3) *que le PLU-I soit approuvé avant le 31 décembre 2019.*

A défaut, les POS seraient frappés de caducité, **avec pour conséquence un retour au Règlement National d'Urbanisme** à compter du 28 mars 2017.

S'inscrivant dans ce calendrier contraint, le Conseil de Communauté avait décidé dans sa séance du 1^{er} décembre 2015 de prescrire l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

A noter toutefois, que parmi ces conditions codifiées à l'article L174-5 du Code de l'Urbanisme (CU), le projet de loi Egalité et Citoyenneté actuellement en cours de discussion au Parlement pourrait supprimer celle portant sur l'obligation de débattre sur les orientations générales du PADD avant le 27 mars 2017.

2. REGLEMENTATION APPLICABLE

En application des dispositions de l'article L.151-5 du CU, les Plan Locaux d'Urbanisme doivent comporter un PADD qui définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble du territoire concerné.

Surtout, lors de l'élaboration du document d'urbanisme, ces orientations doivent faire l'objet d'un **débat au sein du Conseil de Communauté et des Conseils Municipaux**, au plus tard deux mois avant l'examen du projet de PLUi lui-même (article L. 153-12 du CU).

Il est de jurisprudence constante que cette question doit ainsi faire l'objet d'une **inscription à l'ordre du jour** d'une séance du Conseil de Communauté à laquelle les membres dudit Conseil doivent avoir été **régulièrement convoqués**.

En revanche et en cas de contentieux, le Conseil d'Etat dans un arrêt rendu le 4 mai 2016, a considéré que dès lors :

- 1) qu'un document préparatoire au PADD avait été présenté aux conseillers municipaux en amont de la séance,
- 2) que ceux-ci avaient été mis à même de discuter du projet et qu'ils avaient été régulièrement convoqués,

il n'appartient pas au Juge administratif de rechercher, au vu du compte rendu de la séance, si « **un véritable débat sur les orientations générales de ce projet était effectivement intervenu à la suite de la présentation qui en avait été faite** ».

Il conviendra alors simplement de consigner la constatation de son organisation dans **une délibération sans vote formel sur le fond**, dont l'objet permettra au représentant de l'Etat de s'assurer du respect de la formalité dans le cadre du contrôle de légalité.

A ce titre, est joint en annexe le document préparatoire qui sera soumis au débat du Conseil de Communauté.

DISPOSITIF SOUMIS A DELIBERATION

En vertu des exposés préalables et sur proposition de la Commission de l'Aménagement, des Equipements et du Développement Durable en sa séance du 17 novembre 2016, le Conseil de Communauté est appelé à :

- **prendre acte**, en application de l'article L153-12 du Code de l'Urbanisme, de la tenue, séance tenante, du débat portant sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables, adossé sur le document préparatoire transmis à cette fin.

Le Président
Gilbert SCHOLLY

Point 3) Projet d'étude pour le groupe scolaire (Commissions Réunies du 01/03/2017)

Le Maire rend compte des éléments discutés en Commission, sachant qu'un accord de principe est intervenu pour financer les études en 2017.

Le Maire rappelle les grandes lignes du projet rediscuté en commission, confirme que le projet ne peut être divisé en sous projets car il perdrait de sa substance, son objectif stratégique pour la commune et n'intéresserait pas les financeurs car il perdrait sa vocation d'équipement structurant pour le territoire. Il précise que le plan de financement prévisionnel est bouclé mais nécessite la réalisation des études pour préciser les coûts et garantir le subventionnement des diverses organisations d'état, région et départements, com com etc. Enfin il précise que les équipements complémentaires tel que les terrains de tennis, city parc, skate, hall des sports intercommunal, voirie, bien que faisant partie de la réflexion d'ensemble, seraient gérés directement par la commune ou l'intercommunalité, en parallèle du projet selon un phasage à définir.

Certains membres du conseil municipal, estiment que le projet n'est pas suffisamment clair, bien que l'étude préalable de faisabilité soit très précise, ils souhaitent que l'on rediscute en détail l'organisation complète du secteur. Le maire ne voudrait pas reprendre l'étude de faisabilité de la partie groupe scolaire puisque cette dernière a un cout et qu'une nouvelle étude n'apporterait pas plus de précision sachant que nous n'avons pas compétence périscolaire et crèche.

M. Raymond Effinger souligne qu'il faudrait avancer sous forme d'une phase APS (avant- projet sommaire).

Mme Caroline Wach indique qu'il convient de voir les collègues Maires et l'intercommunalité. Le maire répond qu'une première discussion a eu lieu avec les techniciens de la communauté de communes et qu'une approche avec les maires des communes voisines avait été faite mais que cette démarche est prématurée. Le projet ne concerne pour l'instant que les écoles d'Andlau mais les études doivent être menées dans un esprit de regroupement pédagogique, donc de possibilités d'extension future sans remettre en cause l'organisation et le fonctionnement des constructions primaires.

M. Etienne Jund qui précise qu'il ne faisait pas partie de la commission de pilotage du projet, avait compris qu'on continuerait l'étude d'autant qu'on n'avait pas validé l'étude de faisabilité du projet d'école communale. Le maire répond qu'il n'y avait pas de restriction le concernant et que son seul avis n'est pas forcément celui du conseil et que nous ne pouvions pas systématiquement revenir au début de l'étude, cette dernière avait été diffusée et discutée par l'ensemble des conseillers présents. Le maire n'est toutefois pas opposé à reprendre en détail le projet, à redéfinir les orientations des équipements annexes et propose de réunir une nouvelle fois une commission réunie avec l'ensemble des partenaires et intervenant extérieurs.

Sur ce, le maire ajourne ce point de l'ordre du jour.

Point 4) Vidéosurveillance (Commissions Réunies du 01/03/2017)

Le Maire rend compte des éléments discutés en commission et a énoncé les emplacements prévus de la 2^{ème} tranche. La Commission a acté cette implantation et avait souhaité qu'une commission spécifique soit consultée. Le maire répond que les agendas sont remplis de commissions plus ou moins efficaces et que des réunions supplémentaires n'apporteraient pas forcément grand-chose. Le maire rappelle également le principe de fonctionnement du CGCT qui précise l'ordonnance des projets retenus et validé par le conseil municipal et l'exécution de ces derniers par la municipalité. Le maire estime qu'un minimum de confiance doit être fait à l'exécutif sinon nous serions plus en mesure de faire notre travail qui par ailleurs nécessite certaines compétences techniques que les conseillers n'ont pas forcément.

Il a été fait un point sur les caméras en place et en projet.

2 caméras parking des Remparts ; 1 caméra MJC-Hall ; 1 caméra Place de l'Ecole ; 1 caméra place de la Mairie et 2 caméras abbatiale.

En réponse à la question de la mise en service de cet équipement en place (place Ecole, Abbatale ×2, parking Remparts), le maire répond qu'un certain nombre de problèmes techniques restent à régler avec le fournisseur qui semble être réticent. M. Effinger pense qu'il faut revenir en arrière sur ce sujet et pense qu'il faudrait faire intervenir un maître d'œuvre pour faire une analyse du projet et revoir l'aspect technique. Les travaux n'ont pas pu être réceptionnés à ce jour.

Point 5) Elections Présidentielles des 23/04 et 07/05/2017 – composition des Bureaux de vote

Le Maire fait à nouveau circuler les 2 tableaux de la composition des bureaux de vote respectifs pour les présidentielles 1ers et 2nd tour afin que les conseillers municipaux s'inscrivent dans les tranches horaires définies lors de la dernière séance de Conseil Municipal.

Il rappelle à ce titre que la tenue du Bureau de vote fait partie des devoirs et obligations de chaque conseiller municipal.

Les personnes extérieures qui se sont inscrites seront informées individuellement et le tableau sera publié en annexe.

Point 6) Notification de la SAFER pour vente de bois lieu-dit Hermannsgass section 22 parcelle 30 de 8,06 ares de BT

Le Maire rend compte de l'intention de la SAFER de vendre les bois en objet lui appartenant pour 735€ hors frais de notaire soit à 91,19€ l'are Le Maire précise que ce prix n'est pas acceptable pour des bois sans grande valeur et que le prix du terrain se situe entre 30 et 40€ l'are. Le prix d'une forêt se détermine en deux temps, d'une part la valeur du terrain, d'autre part la valeur du bois sur pied si toutefois ce dernier est conséquent.

Le Maire rappelle que lors d'une précédente séance, le Conseil Municipal avait fixé le prix de vente des bois à 40€ de l'are ce qui est un bon prix pour de la forêt dépourvue de bois de valeur, pour exercer son droit de préférence.

A ce prix, la proposition de la SAFER serait de 322,40€ somme à laquelle se rajouteraient les frais notariés.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

AUTORISE le Maire à poursuivre la négociation pour l'acquisition de cette parcelle n°30 section 22 de 8,06 ares de BT sur Andlau au titre de son droit de préférence pour la somme de 322,40€ soit 40€ de l'are.

CHARGE le Maire d'en informer la SAFER et de missionner aux frais de la Commune Me Walter ou Vernet, notaires à Epfig aux fins de la transaction.

DIT que les crédits 2017 sous compte 2111 sont suffisants (RAR 2016).

Point 7) Recours de M. Gisselbrecht contre le refus de DP 067 010 16 R0060 en date du 03/11/16 pour couvrir un escalier

Le Maire rend compte du recours formé par le pétitionnaire contre l'arrêté de refus de la déclaration préalable en objet en date du 03/11/2016 réceptionné par le pétitionnaire le 09/11/2016. Le maire précise qu'il ne peut délivrer une autorisation de travaux sur une construction illégale, elle-même en cours de procédure judiciaire.

Son dossier a été déposé le 06/10/2016 (notification de délai d'instruction de 2 mois).

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

AUTORISE le Maire à ester en justice dans cette affaire afin de défendre les intérêts de la Commune et à signer tout document à intervenir.

Point 8) Festival Voix et Route Romane – demande pour organiser un concert à Andlau (coût 2.250€) le dimanche 03/09/17 et éventuellement aussi un atelier d'enluminure médiévale avec la Seigneurie d'Andlau (CIP de compétence intercommunale)

Le Maire présente la demande du directeur, M. Lecoq, de l'association strasbourgeoise Voix et Route Romane qui fête ses 25 ans en septembre 2017.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

DECIDE de retenir la date du 03/09/17 pour le concert.

DECIDE d'accepter la proposition d'un atelier d'enluminure médiévale en collaboration avec le CIP de compétence intercommunale.

DECIDE de prévoir les crédits nécessaires pour le concert (250€ en subvention + 2.000€ de forfait au compte fêtes et cérémonies + organisation du pôt etc...)

Point 9) Budget commune 2016 – Décision modificative (DM) n°3

Le Maire explique que par suite d'une demande de mandat ordinaire de la trésorerie en date du 11/01/2017 sur l'exercice 2016 sous le compte 73925 chap. 014 de 2.595€ pour régler le FPIC dû à l'Etat, il convient d'ouvrir des crédits complémentaires de ce montant sous ce compte 73925 chapitre 14.

Les crédits ont pu être tirés du compte 022 chap. 022 dépenses imprévues de fonctionnement.

	BP 2016	DM n°3	Reste sur BP 2016
DF 022	50.000€	-2.595€	47.405€
DF 73925 chap. 14	0	+2.595€	2.595€

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

ADOpte la présente décision modificative n°3.

CONFIRME au Maire l'inscription sur BP 2016.

Point 10) Modalités de calcul des indemnités de fonction des élus – régularisation de la terminologie à effet du 01/01/2017

Le Maire présente la demande de la trésorière de Barr consistant à substituer à la terminologie usitée jusque-là en référence à « l'indice 1015 de la fonction publique » qui était l'indice terminal depuis de très nombreuses années, la formule ci-après : « l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur ». En effet l'indice terminal change au 01/01/2017 : IB1022 IM826 et au 01/01/2018 : IB1027 et IM830.

Aussi la délibération n°5 du 10/04/2014 est-elle revue comme suit à effet du 01/01/2017 (l'indice terminal ayant été relevé à cette date) :

Tableau annexe récapitulatif des indemnités (Art. L2123-20-1)

FONCTION	NOM-PRENOM	% de l'indice terminal en vigueur
Maire	BONNET Fabien	43%
1 ^{er} Adjoint	FRANTZ Thierry	16,5%
2 ^{ème} Adjoint	EFFINGER Raymond	16,5%

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité,
Confirme que les indemnités accordées au Maire et aux adjoints sont accordées, au taux maximal de 43% pour le premier, et de 16,5% pour les seconds, de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur, et ce à effet du 01/01/2017.

Point 11) Demande pour nouvelle adresse

Le Maire présente la demande de M. et Mme Schynoll qui sollicitent une nouvelle adresse pour leur habitation cadastrée Section 26 parcelle 42 lieu-dit Luttenbach jusqu'à présent située au 16 rue de la Vallée 67140 Le Hohwald et ce depuis plusieurs décennies.

Cette parcelle, en limite du ban d'Andlau, a fait l'objet d'une demande de régularisation de la DGFIP de Sélestat en lui attribuant une adresse officielle.

Aussi, le maire propose au Conseil Municipal de définir la nouvelle adresse postale comme suit ;
M. et Mme Schynoll:

Voie n°5044

Lieu-dit Luttenbach

67140 – ANDLAU

Conformément à la suggestion du service des Impôts à M. et Mme Schynoll selon leurs dires.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

DECIDE d'attribuer la nouvelle adresse à Andlau comme suit : Voie n°5044 Lieu-dit Luttenbach 67140 – ANDLAU

CHARGE le Maire d'informer les intéressés et la DGFIP ainsi que de signer tout document à intervenir à cet effet.

Point 12) Nouvelle vaisselle au Hall – mise en place de tarifs en cas de prêt de vaisselle lors d'une occupation du Hall

Le Maire rappelle que la Commune s'est dotée d'une vaisselle spécifique à l'utilisation du Hall, ce qui évite de devoir jongler avec la vaisselle d'Arthus générant de nombreuses casses.

Le Maire propose de retenir les mêmes tarifs vaisselle que pour l'Arthus à savoir :

Options de réservation	Public et Privés d'Andlau		Associations extérieures et assimilés	Privés extérieurs et toutes autres entreprises extérieures
	Jour	Demi-journée (*)		
Vaisselle	20 €	10 €	60€	80€

Pour rappel, les tarifs de location du Hall sont :

Prix de la location

Utilisation gratuite pour les associations d'ANDLAU, 200€ pour les associations extérieures, 150€ pour les particuliers d'ANDLAU et 250€ pour les privés extérieurs, le tout hors charges de chauffage, électricité, d'eau et de nettoyage. Un forfait pour ordures ménagères sera demandé d'office en sus des consommations.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide,

DE FACTURER comme suit le prêt de vaisselle du Hall des Sports :

DE L'APPLIQUER à effet immédiat, à savoir pour toute location effectuée à partir d'avril 2017.

Point 13) Rapport d'activité 2016 de l'ATIP

Le Maire fait le compte-rendu du rapport d'activité et rappelle qu'il s'agit d'une émanation du Conseil Départemental (anciennement le SDAUH) qui propose de nombreux services aux communes notamment l'instruction des autorisations de travaux à laquelle la Commune adhère. Ce rapport est à la disposition des conseillers.

Point 14) Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2017 du 07/03/2017 en Commissions Réunies

Le Maire a présenté le dossier en Commissions Réunies, la quasi-totalité des conseillers étaient présente. Les documents suivants avaient été transmis en date du 01/03/2017 aux conseillers et ont été examinés dans le détail, article par article en séance.

Commune :

- préparation du budget primitif détail par article et par chapitre comportant la colonne 2016 et la colonne 2017.
- DOB du 07/03/17 comportant récapitulatif des résultats, les propositions d'affectation du résultat de fonctionnement, les propositions de subventions, les recettes d'investissement et l'état des restes à réaliser. Ces éléments ont été agréés en séance.

Eau :

- préparation du budget primitif détail par article et par chapitre comportant la colonne 2016 et la colonne 2017.
- DOB du 07/03/17 comportant le récapitulatif des résultats, la proposition de non affectation du résultat de fonctionnement, la nature des travaux d'investissement à prévoir en 2017 et le rappel de la petite augmentation de 2 centimes votée par le Conseil Municipal le 22/12/2016 sur les parts variables au mètre cube.

En cours de réunion, tous ces documents, budgets communal et Eau ont été examinés et débattus dans le détail, tant pour l'examen de la réalisation des dépenses et recettes 2016 que pour les prévisions 2017.

Budget Commune 2017

Un document supplémentaire proposant les nouveaux investissements communaux de 2017 a été distribué en séance pour examen et débat.

- Le projet de création d'un WC public au parking des Remparts pour 50 000€ a été radié au profit d'une étude générale rue du Gal de Gaulle et notamment au niveau du croisement avec la rue de la Commanderie (problème accès piétons, les trottoirs, ...).
- Le projet de travaux rue des Capucines, consécutifs à des débordements du chantier rue des Violettes, a été agréé pour 42 000€ (+ 7000€ par rapport à la proposition initiale).
- Le projet de remplacement du vidéo-projecteur et équipements techniques de la salle Arthus, proposé pour 20 000€, n'a pas été retenu.
- La totalité des investissements nouveaux, en sus des 556 000€ de restes à réaliser définis par le Maire, s'élève par conséquent à 371 000€.
- Les subventions sont maintenues à leur niveau de 2016.
- Il est proposé de ne pas augmenter les taux des impôts locaux, d'acter une baisse significative des dotations de l'Etat et de poursuivre la réduction des dépenses de fonctionnement en prévision de remboursement d'emprunts futurs.

Budget Eau 2017

Le budget eau proposé a été adopté et s'est établi de la façon suivante : Dépenses de fonctionnement (SDEA) de 63 830€ et d'investissement (SDEA) de 370000€ dont 40 000€ de restes à réaliser.

Le Maire a rappelé que nous poursuivrons la compression de ce budget, que ce dernier est très réactif et qu'il convient de prévoir les dépenses avec beaucoup de mesure et d'attention, malgré l'apport en 2016 d'un emprunt de 250 000€. 2017 et 2018 seront encore des années à surveiller de très près.

Tous ces éléments vont être retracés dans les documents budgétaires à équilibrer qui seront soumis à l'adoption du Conseil Municipal lors de la prochaine séance du Conseil Municipal du 23/03/2017.

Il a été convenu que la présentation des chiffres Commune et Eau se fera par chapitre en prochaine séance, la présentation dans le détail avec questions ayant été réalisée au cours de la séance de DOB.

Point 15) Approbation des Comptes de Gestion (CG) du Trésorier et des Comptes Administratifs (CA) 2016 de l'Ordonnateur – Commune et Eau

Ces comptes ont été examinés par la Commission des Finances en formation de Commission Réunie le 07/03/2017 lors du DOB. M. le Maire et M. Thierry FRANTZ, Adjoint au Maire des Finances, ont présenté le bilan comme suit :

A/ COMMUNE 2016 – CG et CA			
1) Résultats de l'exercice			
BUDGET PRINCIPAL	Section Fonctionnement		Section Investissement
Dépenses de l'exercice	1 024 935,37€		499 931,84€
Recettes de l'exercice	<u>1 349 615,96€</u>		<u>718 345,32€</u>
Excédent de l'exercice	324 680,59€		218 413,46€
Déficit de l'exercice	0,00		0,00
<u>Excédent de l'exercice 2016 : 543 094,07</u>			
2) Résultats cumulés (ou de clôture)			
BUDGET PRINCIPAL	Section Fonctionnement		Section Investissement
Dépenses cumulées	1 024 935,37€	520 174,25€ (+556 000€ de RAR=1.076 174,25)	
Recettes cumulées	<u>1 499 615,96€</u>	<u>718 345,32€</u>	<u>718 345,32€</u>
Excédent cumulé	474 680,59€	198 171,07€	0,00
Déficit cumulé	0,00	0,00	-357 828,93€
<u>Excédent global de clôture : 672 851,66 (-556 000 de RAR = 116 851,66)</u>			

Selon le Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire s'est retiré afin de permettre au Conseil Municipal de débattre et délibérer.

Le Conseil Municipal, désigne M. Thierry FRANTZ comme président de séance.

Le Maire s'étant, conformément à la loi, abstenu de vote, rejoint la salle et remercie l'assemblée pour l'acceptation des comptes et remercie également les personnels administratifs pour leur travail méticuleux.

Après délibération et à l'unanimité (Moins l'abstention du Maire), le Conseil Municipal **APPROUVE** les comptes administratifs 2016 de la Commune, après avoir préalablement adopté les comptes de gestion 2016, équivalents, du trésorier.

B/ EAU 2016 – CG et CA

1) Résultats de l'exercice

BUDGET EAU	Section Fonctionnement	Section Investissement
Dépenses de l'exercice	181 240,63€	117 410,76€
Recettes de l'exercice	<u>211 187,71€</u>	<u>337 807,73€</u>
Excédent de l'exercice	29 947,08€	220 396,97€
Déficit de l'exercice	0,00	0,00

Excédent de l'exercice 2016 : 250 344,05

2) Résultats cumulés (ou de clôture)

BUDGET EAU	Section Fonctionnement	Section Investissement	
Dépenses cumulées	181 240,63	180 876,26 (+40.000€ de RAR=220 876,26)	
Recettes cumulées	<u>211 187,71</u>	<u>337 807,73</u>	<u>337 807,73</u>
Excédent cumulé	29 947,08	156 931,47	116 931,47
Déficit cumulé	0,00	0,00	0,00

Excédent global de clôture : 186 878,55 (-40 000 de RAR = 146 878,55)

Selon le CGCT, M. le Maire s'est retiré afin de permettre au Conseil Municipal de débattre et délibérer.

Le Conseil Municipal, désigne Thierry FRANTZ comme président de séance.

Le Maire s'étant, conformément à la loi, abstenu de vote, rejoint la salle et remercie l'assemblée pour l'acceptation des comptes.

Après délibération et à l'unanimité (Moins l'abstention du Maire), le Conseil Municipal **APPROUVE** les comptes administratifs 2016 du Service de l'Eau après avoir préalablement adopté les comptes de gestion 2016, équivalents, du receveur municipal.

Point 16) Affectation du résultat cumulé ou de clôture 2016 – Budget Principal Commune

Suite au DOB du 07/03/2017 faisant ressortir la nécessité de financer les investissements 2017 :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016,

STATUANT sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2016

CONSTATANT que le compte administratif présente les résultats suivants :

RAPPEL	Résultat cumulé de l'exercice 2016	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat	Besoin pour affectation complémentaire en réserves
INVEST	+ 198 171,07 €	RAR 2016 : 556 000 €	- 357 828,93€
FONCT	+ 474 680,59 €	+ 474 680,59 €	
TOTAL	Excédent global de clôture	+ 672 851,66 €	

CONSIDERANT que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et que le résultat de fonctionnement doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

DECIDE A L'UNANIMITE d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE au 31/12/2016	474 680,59€
Affectation obligatoire (à déduire) : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) avec déficit d'investissement donc :	0
Nouveau solde disponible affecté comme suit :	=474 680,59€
•Affectation complémentaire en réserve (c/1068)	-374 000€
•Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) (ce qui reste au fonctionnement)	=100 680,59€
Total affecté au c/1068 (obligatoire + complémentaire):	=374 000€

Point 17) Affectation du résultat cumulé ou de clôture 2016 – Budget Eau

Suite au DOB du 07/03/2017 faisant ressortir la nécessité de financer les investissements 2016 :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016,

STATUANT sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2016

CONSTATANT que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat cumulé de l'exercice 2016	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat	Besoin pour affectation complémentaires en réserves
INVEST	+156 931,47 €	+ 156 931,47 €	- 40 000 RAR = + 116 931,47
FONCT	+ 29 947,08 €	+ 29 947,08 €	
TOTAL	+ 186 878,55 €	+ 186 878,55 €	

CONSIDERANT que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et que l'excédent de fonctionnement doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

CONSIDERANT le bon niveau d'excédent d'investissement consécutif à la souscription d'un emprunt en 2016.

DECIDE à l'unanimité de ne pas affecter le résultat de fonctionnement à l'investissement comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE au 31/12/2015	29 947,08€
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) pour couvrir un déficit d'investissement	0,00 €
Nouveau solde disponible affecté comme suit :	29 947,08€
•Affectation complémentaire en réserve (c/1068)	0,00 €
•Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) (ce qui reste au fonctionnement)	29 947,08€
Total affecté au c/1068 :	0,00€

Point 18) Fiscalité vote des taux – les taxes locales

Le Maire rappelle que selon le CGCT une délibération doit voter à part la fiscalité.

Il rappelle les taux 2016 qui se chiffrent comme suit :

- Taxe d'habitation : 17,36%
- Taxe foncière bâti : 9,44%
- Taxe foncière non bâti : 66,13%

et propose de ne pas augmenter les taux, l'Etat ayant annoncé un ajustement des valeurs de base de 0,4%.

Il est à noter qu'à ce jour du vote l'état des bases n'a toujours pas été communiqué aux Communes.

Après délibération et à l'unanimité le Conseil Municipal,

DECIDE de ne pas augmenter les taux des taxes communales pour l'exercice 2017.

CHARGE le Maire de signer tout document à intervenir dans ce dossier.

Point 19) Budget Primitif (BP) 2017 Commune – Restes à réaliser – investissements – subventions

I) Section d'investissement

1) Les Restes à réaliser (RAR 2016) fixés par le Maire = 556 000€

Chap 21 comptes	Intitulé officiel	Prévu BP 2016 en €	Réalisé 2016 en €	Reste en €	RAR 2016 sur 2017 en €
2111	Terrains nus	90 000,00	2 406,28	87 593,72	85 000,00
21318	Autres bâtiments publics	155 000,00	45 732,52	109 267,47	100 000 (groupe scolaire zone UE)
2135	Installations générales - agencements - Aménagements	52 000,00	26 516,96	25 483,04	25 000 (pour ADAP)
2152	Installation de voirie	551 500,00	174 955,33	376 544,67	325 000 (pour rue des Violettes)
21534	Réseaux d'électrification	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
2181	Installations générales et agencements divers	39 000,00	16 529,40	22 470,60	11 000 soit 10 000 communautech et 1 000 décors Noël
TOTAL					556 000

2) Les dépenses d'investissements (nouveaux ou complémentaires aux RAR)

c/21318 Autres bât publics	Groupe scolaire UE Porte MJC S/total	25.000 <u>10.000</u> 35.000	(cf RAR)
c/2132 immeuble de rapport	Immeuble Eichhoffen	45.000	
c/2135 installations générales	WC Hall – WC publics école – autres	50.000	ADAP (cf RAR)
c/2151 réseaux de voirie	Chemin Duttenberg Equipement voirie- <u>signalétique</u> S/total	20.000 <u>5.000</u> 25.000	
c/2152 installations de voirie	➤ Rue des Capucines ➤ Aménagement carrefour St-André ➤ Parking Martiny accès handicapés Vogel ➤ Etude Carrefour rues Commanderie-De Gaulle S/total	42.000 25.000 9.000 <u>50.000</u> 126.000	(+7 000 par rapport au DOB) (Note en DOB, il a été décidé de substituer cette opération à celle de la création d'un WC public au parking des Remparts pour la même somme)
c/21538 autres réseaux	Luminaires Leds rues Martiny –Clémenceau - Deharbe	34.000	
c/21571 matériel roulant	Camionnette (véhicule plateau)	35.000	
c/2158 autre matériel et outillage	Equipements ateliers municipaux	5.000	
c/2183 matériel informatique	Informatique écoles et divers	5.000	
c/2184 mobilier	➤ Lave-vaisselle Hall des Sports ➤ Mobilier (dont armoire de rangement informatique école <u>primaire</u>) s/total	6.000 5.000 (1.300) 11.000	
Sous-TOTAL proposé		371.000	

Nota, l'opération au c/2181 « remplacement vidéo projecteur et équipement techniques Arthus » a été annulée en DOB (20 000€).

3) Les recettes d'investissements

Compte	Montant	Libellé
001	198 171,07	Exc. Investissement cumulé à fin 2016 début 2017
021	220 000,00	Virement virtuel du fonctionnement
10222	90 000,00	FCTVA
1068	374 000,00	Affectation d'une partie du résultat de fonctionnement (PM excédent total de fonctionnement 474 680,59)
1323	30 000,00	Subvention du Département: Haselmattenweg
10226	15 000,93	Taxe d'aménagement
Sous- total recettes investissements	927 172,00	
+ emprunt d'équilibre	171 828	En fonction du total des dépenses d'investissement
= total recettes d'investissement qui doit être identique au total des dépenses d'investissement	1 099 000	

Récapitulatif dépenses investissement

- RAR 556.000€
- Emprunt en K 147.000€
- Dépenses imprévues 25.000€
- Nouveaux investissements **371.000€**
- = total dépenses d'investissements **1.099.000€**
- **A comparer au total recettes d'investissement de 927.172€**
- Différence à imputer sur un emprunt d'équilibre à inscrire en recettes d'investissements = 171 828€

II) Section de fonctionnement

1) Les subventions de l'article 6574

Nom	Montant
CCAS	1 000
Château du Spesbourg	2 000
CNAS GAS	3 100
Ecole de musique (part fixe)	5 000
Ecole de musique (part des familles)	1 250
Ecole de musique (subvention exceptionnelle)	750
Festi'Potes	1 000
Filopat's (activités,...)	1 500
Filopat's (périscolaire)	3 000
Fondation du patrimoine	100
FREMAA	2 000
Gym d'Andlau	500
Haltérophilie	650
Ravalements façades	2 500
Réserve divers	2 500

Souvenir Français	50
Société d'histoire et d'archéologie	50
Tennis Club	650
UNC Barr unions des anciens combattants	50
Voix et Route romane	250
TOTAL	27 900

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal,
ADOpte le BP 2017 de la Commune comportant les restes à réaliser, les investissements, les subventions, etc... comme décrits ci-dessus.

PREND ACTE des montants du BP 2017 comme suit :

Fonctionnement (en dépenses et en recettes) : 1 289 827€

Investissement (en dépenses et en recettes) : 1 099 000€

TOTAL : 2 388 827€

AUTORISE le Maire à engager toute action et à signer tous documents relatifs à ce budget.

Point 20) BP 2017 – Eau : restes à réaliser – investissements – rappels tarifs de l'Eau

Les restes à réaliser 2016-2017 ont été fixés par le Maire à 40 000€ sous le compte 2158 des travaux d'Investissement. L'année 2016 a pu enfin dégager des excédents de clôture dans les deux sections (fonctionnement + investissement) mais uniquement grâce à l'emprunt de 250 000€ souscrit fin 2016 à un taux fixe de 1,25% sur 20 ans, dont les échéances trimestrielles commencent à courir en 2017.

En DOB du 07/03/2017, le projet de BP a été adopté sur les bases suivantes :

A) Total exploitation (dépenses et recettes) : 229 370€

- Dont en dépenses :
 - sous c/658 « charges diverses de gestion courante » la somme de 63 830€
 - sous c/66111 « remboursement des intérêts » la somme de 17 000€
- Dont en recettes :
 - sous c/002 « excédent antérieur reporté » la somme de 29 947,08€ qui n'est pas affecté à l'investissement.
 - sous c/7011 « eau » la somme de 150 000€ pour les ventes d'eau, identique à la somme encaissée en 2016, compte-tenu de la faible augmentation votée par le Conseil Municipal en décembre 2016 consistant à augmenter uniquement la part proportionnelle au m3 de 2 centimes.

Tarifs de l'eau à effet du 01/01/2017 (rappel) :

Part fixe = 15,28€ (inchangée)

Part proportionnelle :

0 à 500 m3 = 1,45€ (+2 centimes)

500 à 1000 m3 = 1,31€ (+2 centimes)

>à 1000 m3 = 1,20€(+2 centimes)

B) Total Investissement (dépenses et recettes) : 404 521€

- Dont en dépenses :
 - sous le c/2158 la somme (importante pour ce budget) de 370 800€ (incluant le RAR de 40 000€) se décomposant comme suit, selon le SDEA :

Nature	HT	TTC
Sécurisation	80 000	96 000
Réservoir Schweidelberg	9 000	10 800
Reports	77 000	92 400
Raccordement Lilsbach + zone UB lotissement maisons	115 000	138 000
Rénovation rue des Capucines	14 000	16 800
Sous-total	295 000	354 000
+ divers		16 800
TOTAL		370 800

➤ sous le c/1641 le remboursement des emprunts en capital à hauteur de 31 500€ (en nette augmentation suite à la réalisation de l'emprunt en 2016).

- Dont en recettes

➤ sous le c/001 l'excédent d'investissement cumulé à savoir 156 932€ (156 931,47)

➤ l'inscription d'un emprunt d'équilibre de 210 921€

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

APPROUVE le budget Eau 2017

PREND ACTE des montants du BP 2017 comme suit :

Fonctionnement (dépenses et recettes) : 229 370

Investissement (dépenses et recettes) : 404 521

Total : 633 891

AUTORISE le Maire à engager toute action et signer tous documents relatifs à ce budget.

Point 21) Communications et divers

a) Feux sauvages

Un conseiller indique une recrudescence des feux de déchets verts qui sont interdits. Le Maire fait remarquer qu'il enverra un courrier de sensibilisation à la plupart des pollueurs identifiés.

b) Rue St-André

Il est fait remarquer le problème de circulation dans la rue St. André qui se posera avec peu de visibilité en sortie de la rue Joséphine Matern. Le maire rappelle aussi que le Conseil a validé la proposition de sécuriser le croisement de la départementale D62 avec la rue St. André, en réalisant un plateau surélevé avec passage piétons et mise en place de panneaux d'agglomération. Il précise également que la sortie de la nouvelle rue du lotissement se fera dans le bas sur la rue du Haselmattenweg et que la portion du haut sera en sens unique entrant.

c) Nouvel orgue chapelle St-André

Le Maire, également président de l'association des amis de la chapelle St. André d'Andlau informe le Conseil de l'installation prochaine d'un nouvel orgue à la chapelle St-André

d) Législatives 11 et 18 juin 2017 – inscription bureau de vote

Le Maire rappelle que l'inscription de personnes, hors conseil municipal, est possible, les intéressés sont priés de se signaler à la mairie.

Il fait circuler les tableaux de bureaux de vote pour que les conseillers municipaux s'inscrivent.

Personne ne voulant plus prendre la parole, le maire clos la séance à 22h30.

LISTE DES 32 COMMUNES DU BAS-RHIN EQUIPÉES DE DISPOSITIFS DE RECUEIL POUR LES DEMANDES DE TITRES D'IDENTITÉ – DR – (nombre entre parenthèses)

BISCHHEIM (2)
 BISCHWILLER (2)
 BRUMATH (1)
 DRULINGEN (1)
 ECKBOLSHEIM (1)
 ERSTEIN (1)
 FEGERESHEIM (1)
 GEISPOLSHHEIM (1)
 HAGUENAU (2)
 HOENHEIM (1)
 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN (2)
 INGWILLER (1)
 LAUTERBOURG (1)
 LA WANZENAU (1)
 LINGOLSHEIM (2)
 MOLSHEIM (1)
 NIEDERBRONN-LES-BAINS (1)
 OBERNAI (2)
 OSTWALD (1)
 SARRE-UNION (1)
 SAVERNE (1)
 SCHILTIGHEIM (2)
 SCHIRMECK (1)
 SÉLESTAT (2)
 SOUFFELWEYERSHEIM (1)
 STRASBOURG (18)
 TRUCHTERSHEIM (1)
 VENDENHEIM (1)
 VAL DE MODER (1)
 VILLÉ (1)
 WASSELONNE (1)
 WISSEMBOURG (1)

Générale des Eaux

La société Générale des Eaux envoie régulièrement des courriers aux habitants, ce courrier est du démarchage, il n'y a pas lieu d'y donner suite. Le réseau d'eau est géré par le SDEA.

Dossiers d'immatriculation

Immatriculation des véhicules

Vos démarches d'immatriculation en un clic sur le site de la préfecture du Bas-Rhin

www.bas-rhin.gouv.fr

Les démarches d'immatriculation suivantes sont à effectuer par télé-procédure :

- Changement d'adresse
- Déclaration de cession
- Demande de certificat de situation administrative (non-gage).

Pour effectuer les autres démarches relatives à l'immatriculation vous pouvez :

trouver le professionnel de l'automobile habilité pour traiter votre dossier près de chez vous



prenez un rendez-vous pour déposer votre dossier à la préfecture ou en sous-préfecture



Vous souhaitez des services plus disponibles :
 nous nous engageons à optimiser nos conditions d'accès en fonction de vos besoins



Vous attendez un accueil plus attentif :
 nous nous engageons à vous recevoir avec courtoisie et efficacité





Liberté • Égalité • Fraternité
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU BAS-RHIN

Soirée Maisons Fleuries

La population est invitée à venir à la soirée de remise des prix 2016 + inscription 2017 qui aura lieu vendredi 21 avril 2017 à 18h30 à la salle Arthus.

Déjections canines – rappel

Des sacs pour ramasser les déjections canines sont mis à disposition gratuitement dans le hall de la Mairie.



Déchetterie

DECHETERIES : DES HORAIRES MIEUX ADAPTES POUR LES USAGERS ET LES AGENTS

A partir du 1^{er} avril 2017, les horaires d'ouverture des 8 déchèteries gérées par le SMICTOM d'Alsace Centrale changent. Les déchèteries seront désormais ouvertes :

Période estivale – du 1^{er} avril au 31 octobre :

Du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Le samedi de 8h à 12h et de 13h à 18h

Période hivernale – du 1^{er} novembre au 31 mars

Le mardi, mercredi, vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Le samedi de 8h à 12h et de 13h à 17h

Ces aménagements horaires ont été définis sur la base d'une analyse de deux années de données de fréquentation obtenues grâce aux cartes OPTIMO. Ils comportent des avantages :

- pour les **usagers** car les jours d'ouvertures sont plus simples à mémoriser : les horaires des déchèteries sont harmonisés sur l'ensemble du territoire et les déchèteries sont désormais ouvertes du mardi au samedi en « période estivale »
- pour les **agents** des déchèteries, qui peuvent désormais bénéficier d'un repos hebdomadaire de deux jours consécutifs, les dimanches et lundis

EVOLUTION DU DISPOSITIF OPTIMO : LA REGLE DES 24 PASSAGES PAR AN

Afin de réserver l'accès aux déchèteries aux seuls ayants-droit, le SMICTOM a mis en place en 2013 une carte d'accès OPTIMO. L'accès est gratuit pour les particuliers mais payant pour les professionnels.

Si plus de 90% des usagers viennent moins de 25 fois par an en déchèteries, nous constatons que 1% font plus de 50 visites par an. Il s'agit là d'un usage abusif qui rompt l'équité de service entre les usagers. Il s'agit par ailleurs bien souvent de professionnels non déclarés qui utilisent une carte de particulier pour accéder aux sites.

Pour lutter contre ces abus, chaque carte OPTIMO sera limitée, à compter du 1^{er} janvier 2018, à 24 passages en déchèterie par an.

Les déchèteries sont un maillon essentiel de collecte des déchets en Alsace Centrale : la moitié des tonnages de déchets ménagers y sont déposés par les usagers chaque année. Aujourd'hui, dans chaque déchèterie gérée par le SMICTOM, plus de 20 filières de tri permettent un traitement adapté de chaque déchet, pour tendre vers toujours plus de recyclage, de réemploi et de valorisation.

TNT - perturbations

La 4G se déploie dans votre ville, elle peut ponctuellement perturber la TNT dans votre quartier

SI VOUS RECEVEZ LA TÉLÉVISION PAR UNE ANTENNE RÂTEAU ET QUE VOUS RENCONTREZ DES PERTURBATIONS DANS LA RÉCEPTION DES CHÂÎNES :

appelez le 0 970 818 818
Appel non surtaxé, prix d'un appel local.

Pour l'habitat collectif, merci de demander au syndic de votre immeuble d'appeler.

Numéro valable uniquement pour les téléspectateurs recevant la TNT par une antenne râteau. En cas de mauvaise réception par internet (ADSL), le câble, le satellite ou la fibre optique, contactez directement votre opérateur.

Pour plus d'informations sur la réception TV : www.recevoirtnt.fr

Agence Nationale des Fréquences
ÉTABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF DE L'ÉTAT CHARGÉ DE LA PROTECTION DE LA RÉCEPTION TÉLÉVISUELLE

Message

« Magnifique » solidarité,

Je tiens à remercier très chaleureusement les 3 conducteurs des véhicules légers pour leur manque de civisme et leur non-assistance, le 11 janvier dernier vers 8h15, rue de la Commanderie à hauteur de l'arrêt de stationnement d'autobus au niveau de PROXI.

En effet, suite à ma chute sur une plaque de verglas, ayant entraînée un gros traumatisme crânien et du coxis, j'ai clairement entendu 3 véhicules ralentir à ma hauteur et redémarrer sans se donner la peine de me porter assistance, alors que j'avais toutes les peines du monde pour retrouver mes esprits et me relever, à cause de terribles douleurs et vertiges provoqués par la violence de ma chute. Un énorme MERCI à Alexandra Daul, gérante de notre supérette d'Andlau, qui a fait le nécessaire pour me porter assistance et qui a appelé les secours.

Un très grand MERCI aux pompiers pour leur savoir-faire et leur dévouement.

Sabine Risch, conductrice de bus sur la ligne scolaire 541, entre Le Hohwald et Barr.



www.millepatte.com

MILLEPATTE CENTRE ALSACE
14 rue du Général de Gaulle
67230 BENFELD
Tél. 03 88 74 08 51
contact@millepatte.com

Entreprise indépendante, membre d'un réseau de franchise
Agrément qualité n°SAP48285384 - RCS STRASBOURG 482 855 384 00046

Autres agences en Alsace : Sélestat, Molsheim,
Sirasbourg, Haguenau, Colmar, Guebwiller et Mulhouse

www.entrfrandis - Illustrations Dominique Csuch - Ne pas jeter sur la voie publique - Version 1

www.millepatte.com



Services à la personne

- Garde d'enfants
- Aide aux personnes âgées ou handicapées
- Aide ménagère
- Travaux de jardinage et bricolage
- Assistance administrative
- Assistance informatique
- Télé-assistance 24h/24 - 7j/7



MILLEPATTE, mille solutions pour vous faciliter la vie !



PHELEC

Électricité générale

Industrie - Tertiaire - Bâtiment

Philippe HUFFSCHMIDT

07 69 22 18 08

phelectricite@gmail.com

17 rue du Jasmin 67140 ANDLAU

Un électricien à votre écoute

**INSTALLATION - DÉPANNAGE
NEUF ET RÉNOVATION**

Remplacement de chauffe-eau
Chauffage électrique - Climatisation
Domotique - Alarme...

Suivez-nous sur 

PH ELEC
Philippe HUFFSCHMIDT

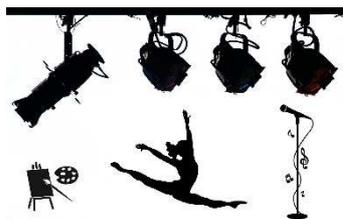
07 69 22 18 08

phelectricite@gmail.com

17 rue du Jasmin
67140 ANDLAU

VIE ASSOCIATIVE

DOUANCES



JEUNES TALENTS

Andlau est le nid de bien des talents, de dons artistiques variés.

Nos jeunes ont beaucoup à nous offrir, des merveilles à nous faire découvrir.

Les 17 et 18 juin vous pourrez venir à leur rencontre. Vibrer à leurs voix, à leurs musiques, devant leurs photos, tableaux, créations. Vous émouvoir à leur spectacle sur scène. Vous régaler de leurs réalisations culinaires.

Douances souhaite aider les jeunes à se promouvoir, à leur donner les moyens d'acquérir une nécessaire aisance face au public mais aussi à leur permettre, par le biais des ventes de leurs créations, de s'offrir du matériel pour continuer à créer. Vous êtes parent d'un jeune artiste, artisan ? Donnons-nous la main pour leurs premiers pas en public, leur permettre d'apprendre à s'exposer, eux et les fruits de leur créativité.

Samedi 14h à 17h30 : ateliers de loisirs créatifs : décoration du tigre, atelier culinaire, maquillage...

Samedi à 18h : première du spectacle C.I.R.C.U.S., suivi d'un **Bord de Scène** avec les artistes.



Dimanche, de 14h à 19h, ce sera Café des Arts.

Violon, violoncelle, danse, musique en live et démonstration de création assistée par ordinateur, poèmes et textes pour enchanter oreilles et yeux tout en dégustant café, gâteaux, gaufres.

Pendant le week-end seront exposées des œuvres variées : peintures, photos, bijoux, costumes...

Contact : Agathe Kern-Zahn au 06 98 18 93 85 Plus d'infos sur notre site : www.douances.fr

Semaine PETITS MARMITONS

Du mardi 18 au vendredi 21, de 9h à 17h

Stage co-animé avec Claude.

Ouvert à tous à partir de 8 ans, binômes parent/enfant bienvenus.

Mardi et mercredi salle Arthus,

Jeudi et vendredi hall des sports.

Des champs jusque dans nos assiettes, la vie, les groupes d'aliments ;

Pourquoi et quelles règles d'hygiène ;

Concevoir un menu, le budgétiser, faire les courses ;

Une belle table, des mets joliment présentés ;

Une carte de menu, d'invitation, personnalisée.

Sans oublier la détente, les jeux et loisirs créatifs.

Tarif à la journée, repas de midi inclus : 25€ personne seule, 35 € binôme.

Tarif semaine entière, repas de midi inclus : 80€ personne seule, 120 € binôme.

Contact :

Agathe KERN-ZAHN au 06 98 18 93 85, mail à contac@douances.fr, site www.douances.fr

Bourse

Sports et Loisirs

22 avril 2017

de 10h à 18h

Andlau

Hall des sports

Public : entrée libre

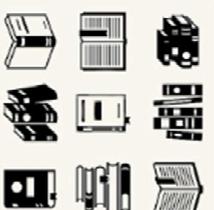
Exposants sur inscription

Grillades, buvette

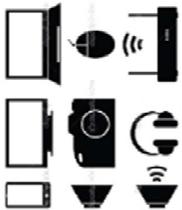
petite restauration

sur place

Organisé par Association Douances
Contact : 06 98 18 93 85
Informations en ligne
www.douances.fr








CONCERT DE LA CHORALE

On ne chôme pas à la chorale Sainte Cécile d'Andlau. En effet, les choristes, sous la direction de Marie-Odile Mosser, sont très présents dans le cadre privilégié de l'animation des divers offices. Mais s'investissent aussi pour la préparation d'un grand concert qui aura lieu **DIMANCHE 21 MAI à 17 h** en l'église Saints Pierre-et-Paul.

Le programme est très ambitieux, comportant des pièces baroques et le fameux Slava v vychniky Bogou de Mickhaïl Strokine, mais également issues du répertoire de la belle chanson française, des œuvres de Georges Moustaki, Enrico Macias, Tri Yann et Claude Nougaro. Avec la participation de musiciens.

Il sera beaucoup question de fraternité, d'amitié, de l'enfance et de la beauté de notre terre. Les choristes travaillent beaucoup pour maintenir un niveau harmonieux. Ils cherchent aussi à pérenniser l'amitié qui les lie aux amis choristes et musiciens de Sexau, le **Chorfrende** dirigé par René Hiller et le **Posaunenchor** dirigé par Michael Künzler, qui vous feront la surprise d'un répertoire tout aussi alléchant. Donc à découvrir...

DIMANCHE 21 MAI à 17 h en l'église Saints Pierre et Paul. Entrée libre. Plateau.

Festi'Potes

ANDLAU Parc Richmond Hall des Sports

FESTI'ROCK

17 18

Breizh-Elsass

2 JUIN
Les Assouffés
The Moorings
Les Ramoneurs de Menhirs

3 JUIN
Les Bredelelers
Celkitt
Eluveitie

Infos et billetterie : www.festipotes.fr

Buvette et restauration sur place - Sanglier à la broche

Sponsors and partners: METEOR, Au Baril Rouge, SILEXIT, TOP 90,1, TABAC DU PIEMON, SOREST, GARAGE LEONATE, ENGELERIE, POINT CERRE, GISELBERGHE, ROSSMANN, PRO, CREDIT MUTUEL, METEOR, Au Baril Rouge, SILEXIT, TOP 90,1, TABAC DU PIEMON, SOREST, GARAGE LEONATE, ENGELERIE, POINT CERRE, GISELBERGHE, ROSSMANN, PRO, CREDIT MUTUEL.